

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 26 septembre 2025

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bedreddine, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, Mme Chaumillon, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, Mme Pietri, Mme Paul, M. Martin S., Mme Lagarde

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Troussel
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Chaumillon
Mme Youssouf donnant pouvoir à Mme Girardet
M. Constant donnant pouvoir à Mme Saïd-Anzum
M. Monot donnant pouvoir à M. Molossi
M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Paul

ÉTAIENT ABSENTS :

M. Duprey, M. Cranoly, M. Martin P-Y, M. Bluteau, M. Monany, Mme Choulet, M. Chabani



Délibération n° 18-01 du 26 septembre 2025

PED 3 2022-2027 – AXE 2 : PROGRAMME DE PROMOTION DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE – RÉSIDENCES SPORTIVES DANS LES COLLÈGES DE SEINE-SAINT-DENIS – RAPPORT N°2 - 2025

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n° 18-01 du 7 juillet 2022 relative à la création et au cadrage du dispositif de résidences sportives dans les collèges,

Vu sa délibération n° 18-04 du 6 juillet 2023 relative à l'approbation de la convention-type tripartite du dispositif des résidences sportives dans les collèges de Seine-Saint-Denis,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les 19 résidences sportives au collège à réaliser sur l'année scolaire 2025-2026 par les partenaires sportifs suivants, au sein des collèges désignés, dont les programmes sont conformes à la délibération cadre :

- Association Bobigny Rugby 93, avec le collège Angela Davis à Bobigny ;
- Hockey Club de Neuilly-sur-Marne, les Bisons, avec le collège Honoré de Balzac à Neuilly-sur-Marne ;
- Tremblay-en-France Handball, avec le collège Ronsard à Tremblay-en-France ;
- Rugby Club de Drancy, avec le collège Jorissen à Drancy ;
- Cyclisme municipal d'Aubervilliers 93, avec le collège Gabriel Péri à Aubervilliers ;
- Génération Taekwondo Académie 93, avec le collège Jean Vilar à La Courneuve ;
- Noisy-le-Sec Ultimate – NLSU, avec le collège Françoise Héritier à Noisy-le-Sec ;
- Hand'Joy, avec le collège Victor Hugo à Aulnay-sous-Bois ;
- Pantin Volley, avec le collège Joliot Curie à Pantin ;



- Athlétic Club de Bobigny – section Handball, avec le collège Delaune à Bobigny ;
- Comité départemental olympique et sportif 93, avec le collège Pablo Neruda à Gagny ;
- Comité départemental olympique et sportif 93, avec le collège Jean Vilar à Villetaneuse ;
- Comité départemental olympique et sportif 93, avec le collège Courbet à Romainville ;
- Comité départemental olympique et sportif 93, avec le collège Dora Maar à Saint-Denis ;
- Aspaloisirs, avec le collège Saint-Exupéry à Noisy-le-Grand ;
- Aspaloisirs, avec le collège Saint-Exupéry à Rosny-sous-Bois ;
- Aspaloisirs, avec le collège Pablo Neruda à Aulnay-sous-Bois ;
- Aspaloisirs, avec le collège Jean de Beaumont à Villemomble ;
- Aspaloisirs, avec le collège Louise Michel à Clichy-sous-Bois ;

- APPROUVE la mini-résidence sportive au collège à réaliser sur l'année scolaire 2025-2026 par le partenaire sportif suivant, au sein du collège désigné, dont le programme est conforme à la délibération cadre :

- Athlétic Club de Bobigny – section Handball, avec le collège République à Bobigny ;

- ALLOUE aux associations suivantes, au titre de la mise en œuvre d'une ou plusieurs résidences sportives, la subvention de fonctionnement suivante pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Génération Taekwondo Académie 93 : 5 000 euros pour une résidence sportive à réaliser avec le collège Jean Vilar à La Courneuve ;
- Noisy-le-Sec Ultimate – NLSU : 5 000 euros pour une résidence sportive à réaliser avec le collège Françoise Héritier à Noisy-le-Sec ;
- Hand'Joy : 5 000 euros pour une résidence sportive à réaliser avec le collège Victor Hugo à Aulnay-sous-Bois ;
- Pantin Volley : 5 000 euros pour une résidence sportive à réaliser avec le collège Joliot Curie à Pantin ;
- Athlétic Club de Bobigny – section Handball : 5 350 euros répartis ainsi : 3 350 euros pour réaliser une résidence sportive avec le collège Delaune à Bobigny ; 2 000 euros pour réaliser une mini-résidence sportive avec le collège République à Bobigny ;
- Comité départemental olympique et sportif 93 : 15 000 euros pour réaliser 3 résidences sportives (+ une dans le pôle éducation par le sport de sa convention d'objectifs de subvention d'aide au fonctionnement global) avec les collèges Pablo Neruda à Gagny, Jean Vilar à Villetaneuse, Courbet à Romainville et Dora Maar à Saint-Denis ;
- Aspaloisirs : 20 000 euros pour réaliser 5 résidences sportives avec les collèges Saint-Exupéry à Noisy-le-Grand, Saint-Exupéry à Rosny-sous-Bois, Pablo Neruda à Aulnay-sous-Bois, Louise Michel à Clichy-sous-Bois et Jean de Beaumont à Villemomble.

- APPROUVE les 20 conventions de labellisation tripartites entre association sportive, collège et Département dont les projets sont ci-annexés.

- APPROUVE les conventions financières avec le Comité départemental olympique et sportif (CDOS 93), Noisy-le-Sec Ultimate – NLSU et l'Aspaloisirs ci-annexés.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.